



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**
Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante-cinquième session

EUR/RC65/TD/3

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015

9 septembre 2015
150741
ORIGINAL : ANGLAIS

Séance d'information technique, mardi 15 septembre 2015
13 h 00-14 h 15, salle de conférence 5.1

Avancer sur la voie de la pérennité des personnels de santé dans la Région européenne de l'OMS

1. Le « renforcement des personnels de santé » est l'un des fondements du renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS. En particulier, on reconnaît la nécessité de soutenir et d'impulser la contribution des infirmiers et des sages-femmes, qui forment le principal contingent de professionnels de santé de « première ligne » dans la plupart des environnements de soins.
2. Santé 2020 et la Charte de Tallinn font toutes deux spécifiquement référence à la nécessité d'élaborer des politiques et des stratégies appropriées pour former, conserver et déployer les personnels de santé, d'améliorer la performance et l'éventail des qualifications, et de relever les défis liés à la mobilité et à la migration de cette main-d'œuvre et ce, moyennant la mise en œuvre des dispositions du *Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé*¹.
3. Cette séance d'information technique vise à mettre en évidence une question particulièrement importante, et à promouvoir un débat à ce sujet, à savoir comment constituer et maintenir durablement des effectifs de santé dans les États membres et dans la Région européenne dans son ensemble, à l'appui des systèmes de santé renforcés et centrés sur la personne dont fait mention Santé 2020. À cette occasion, il sera présenté aux participants un aperçu et un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Code de pratique de l'OMS* dans la Région européenne, depuis les débats engagés lors de la séance d'information technique organisée sur ce thème dans le cadre de la soixante-deuxième session du Comité régional de l'Europe (Malte, 2012). Les

¹ Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 2010 (<http://www.who.int/hrh/migration/code/practice/fr/>, consulté le 9 septembre 2015).

participants en apprendront davantage sur la collaboration existant entre le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et ses partenaires stratégiques, comme la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les gouvernements et les organisations de la société civile, afin d'assurer la pérennité de personnels de santé qualifiés et adéquats.

4. Cinq documents, permettant chacun de mieux comprendre ces enjeux, serviront de toile de fond à la séance tout en apportant les éléments de preuve nécessaires :

- Tout d'abord, la présentation des « **European strategic directions for strengthening nursing and midwifery towards Health 2020 goals** » [Orientations stratégiques européennes en vue du renforcement des soins infirmiers et obstétricaux à la lumière des objectifs de Santé 2020] et de l'« **European Compendium of good practices in nursing and midwifery towards Health 2020 goals** » [Recueil européen des bonnes pratiques dans le domaine des soins infirmiers et obstétricaux à la lumière des objectifs de Santé 2020], qui mettent en évidence les liens stratégiques existant entre l'éducation, la planification et la gestion des professions. Ces documents présentent une série d'études de cas en provenance de la Région européenne où les infirmiers et les sages-femmes ont apporté une contribution efficace, fondée sur des bases factuelles, à la réalisation des objectifs de santé de la population.
 - Ensuite, le rapport intitulé « **Making progress on health workforce sustainability in the WHO European Region** » [Avancer sur la voie de la pérennité des personnels de santé dans la Région européenne de l'OMS] et le document d'orientation, préparé conjointement par le Bureau régional et l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, intitulé « **How can countries address the efficiency and equity implications of health professional mobility in Europe? Adopting policies in the context of the WHO Code and EU freedom of movement** » [Comment les pays peuvent-ils gérer les incidences de la mobilité des professionnels de santé en Europe en termes d'efficacité et d'équité ? Adopter des politiques dans le contexte du *Code de pratique de l'OMS* et de la libre circulation de l'Union européenne]. Ces documents énoncent les principaux éléments requis pour assurer la pérennité des personnels de santé, et mettent en évidence les progrès accomplis à cet égard dans la Région européenne, à la lumière du *Code de pratique de l'OMS*.
 - Enfin, la brochure intitulée « **People-centred health systems in the WHO European Region: voices of patients and carers** » [Les systèmes de santé centrés sur la personne dans la Région européenne de l'OMS : l'opinion des patients et des soignants], qui nous rappelle que garantir la pérennité des personnels de santé est un moyen pour atteindre une fin : par leur « effet dynamisant », les agents de santé, y compris les infirmiers et les sages-femmes, peuvent appuyer les systèmes de santé centrés sur la personne.
5. Cette séance doit aboutir aux résultats suivants :
- sensibiliser aux stratégies requises pour assurer la pérennité des personnels de santé dans le contexte de Santé 2020 et, en particulier, la nécessité de susciter une contribution optimale des infirmiers et des sages-femmes ;

- engager toutes les parties prenantes, en tant que partenaires égaux, à veiller à ce que les besoins des personnes, et non des services ou du personnel sanitaire, restent au centre des systèmes de santé axés sur la personne.
6. Cette séance d'information technique se déroulera en anglais, avec interprétation simultanée en russe.

Ordre du jour provisoire

Durée	Sujet/orateur
5 min	Allocution de bienvenue et présentation par le président <ul style="list-style-type: none">• Dr Hans Kluge Directeur, Division des systèmes de santé et de la santé publique, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
15 min	La pérennité des personnels de santé et le <i>Code de pratique de l'OMS</i> dans la Région européenne <ul style="list-style-type: none">• Pr James Buchan Orateur Consultant, Ressources humaines pour la santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
20 min	Ce que j'entends par pérennité des personnels de santé (allocution d'ouverture des experts) <ul style="list-style-type: none">• Mme Nicola Bedlington Secrétaire générale, Forum des patients européens• Pr Walter Sermeus Professeur de gestion des soins de santé, Université catholique de Leuven (Belgique) ; coordinateur du projet RN4CAST (projet sur le personnel infirmier)• Pr Jean White Directeur général des soins infirmiers (pays de Galles) et directeur des soins infirmiers du Service national de santé (NHS) du pays de Galles (Royaume-Uni)• Dr Josep Figueras Directeur, Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé
20 min	Séance ouverte et modérée de questions-réponses avec l'orateur et les experts
10 min	L'orateur et les experts font part de leurs ultimes réflexions
5 min	Conclusion par le président

Informations supplémentaires

Dr Galina Perfilieva
Chef de programme, Ressources humaines pour la santé
Division des systèmes de santé et de la santé publique
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Tél. : +45 45 33 68 09
Courriel : gpe@euro.who.int